

garde des Portes de la Ville, qui fut remise le 23. à la Garnison. Immédiatement après on expédia de tous côtés des Exprès pour rapeller les Membres des Conseils & autres absens, qui sont revenus au nombre de plus de quatre mille.

Comme les Citoyens ont depuis présenté leur Apologie & leurs Griefs au Comte de Lautrec & aux Representans de Zurich & de Berne, ils sont à les examiner & à regler toute chose pour le rétablissement de l'union entre le Magistrat & la Bourgeoisie. Entre-tems voici une Ordonnance publiée le premier de Novembre de la part du Grand & du Petit Conseil.

NOS Seigneurs n'ont pu voir qu'avec une extrême douleur les dissensions qui ont agité cet Etat, & leur plus ardent desir a toujours été de chercher tous les moyens propres à ramener au milieu de nous la paix & la tranquillité, & à y faire renaître une confiance reciproque, si nécessaire pour notre conservation.

Pleins de la plus respectueuse reconnoissance envers Sa Majesté Très-Chrétienne, à qui Nous avons l'honneur d'être alliez, & en particulier des soins généreux que se donne le très-illustre & très-excellent Seigneur le Comte de Lautrec, son Ministre Plénipotentiaire, & Leurs Excellences les Seigneurs Representans des Loüables Cantons de Zurich & de Berne, nos très-chers Alliez & Confederez : Pour parvenir à ce but salutaire, ils ont estimé sur l'invitation desdits Seigneurs Médiateurs, & autorisez de leurs avis, devoir par un préalable ordonner, ainsi qu'ils ordonnent, que tous les Faits qui ont occasionné le trouble dans cet Etat dès la Déclaration du 27. Novembre 1736., seront mis en oubli, & qu'à cet égard tous & un chacun seront irrércherables pour